



NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

**Le cadre général**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté de communes.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par la communauté de communes.
- Il est le bilan financier de la communauté de communes qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.
- Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la communauté de communes,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

- Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Cette note apporte des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2022

Recettes de fonctionnement	774 819,18 €
Dépenses de fonctionnement	- 770 593,29 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 4 225,89 €
Excédent reporté 2021	+ 654 885,15€
<b>Excédent global de fonctionnement à reporter au BP 2023</b>	<b>659 111,04€</b>

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre en six catégories principales :



1°) LES DÉPENSES GÉNÉRALES (CHAPITRE 011)

ARTICLE	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>				
60611	Eau et Assainissement	339,83	573,77	479,54
60612	Energie - Electricité	3 422,68	7 932,48	8 275,65
60621	Combustibles			0,00
60623	Alimentation	147,67	288,24	322,88
60624	Produits de traitement	672,00		
60628	Autres fournitures non stockées	6 262,93	6,36	256,11
60631	Fournitures d'entretien	2 066,19	844,88	54,79
60632	Fournitures de petits équipements	2 853,13	2 313,28	1 977,37
6064	Fournitures administratives	4 172,26	4 549,24	6 889,17
6065	Livres, disques, cassettes			
6068	Autres matières et fournitures	320,20	244,18	375,76
611	Contrats de prestations de services	11 996,34	11 414,84	21 194,96
6135	Locations mobilières	30 803,50	21 864,00	25 582,40
614	Charges locatives de copropriété			
61521	Terrains			
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	5 968,22	5 715,05	6 832,64
61551	Matériel roulant			
6156	Maintenance	4 102,27	5 092,88	7 118,19
6161	Assurance multirisques	1 264,32	994,20	335,17
617	Etudes et recherches			1 113,64
6182	Documentation générale et technique		1 500,00	3 540,00
6184	Versements à des organismes de formation	420,00	2 549,00	5 791,21
6188	Autres frais divers	13 591,00	9 475,90	8 145,80
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs			
6226	Honoraires			
6227	Frais d'actes et de contentieux			
6228	Divers	168,00	128,64	
6231	Annonces et insertions		600,00	600,00
6232	Fêtes et cérémonies		98,00	66,00
6233	Foires et expositions	1 428,00	11 364,00	6 736,80
6236	Catalogues et imprimés	6 675,45	17 010,20	21 591,67
6237	Publications	4 350,00	9 595,20	
6238	DIVERS	9 388,00	9 080,00	15 952,85
6251	Voyages et déplacements			
6241	Transports de biens	347,15		
6256	Missions	1 649,85	2 490,73	8 281,09
6257	Réceptions	3 099,90	2 858,72	6 836,85
6261	Frais d'affranchissement	1 490,59	1 520,02	1 310,93
6262	Frais de télécommunications	7 432,44	6 662,76	6 535,07
627	Services bancaires et assimilés	220,12	106,90	49,51
6281	Concours divers (cotisations...)	10 597,60	12 260,60	25 393,80
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 681,45	19 400,04	23 371,20
62875	communes membres GFP			30 000,00
6288	Autres services extérieurs	71,70	1 727,90	11 250,00
63512	Taxe foncière			
6355	Taxe et impôts sur les véhicules			
637	Autres impôts et taxes...(autres organismes)			61,86
<b>TOTAL</b>		<b>140 002,79</b>	<b>170 262,01</b>	<b>256 322,91</b>



Ce chapitre contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives, les fêtes et cérémonies, les taxes diverses.

Pour 2022, elles s'élèvent à 256 322,91 €. On observe une augmentation de 86 060,90 € par rapport à 2021 (+ 50%). Principalement :

Adhésion à Charte Smart Destination	5 000 €
Adhésion à Destination Verdon	10 000 € (engagement de 3 ans)
Formation Stratégie commerciale	9 760 €
Actions de communication (Film + photographies)	15 000 € (subventionnées par le Conseil départemental du Var)

## 2°) LES DEPENSES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS				
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	319 082,77	77 542,15	
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP			
6332	Cotisations versées au F.N.A.L		190,11	264,63
6336	Cotisations CNFPT et cente de gestion		5 266,77	6 956,83
6338	Autres impôts et taxes... sur rémunérations		587,42	822,60
64111	Personnel titulaire		94 203,77	138 028,99
64131	Personnel non titulaire		121 885,16	169 940,74
6451	Cotisations à l'URSSAF		47 618,28	66 301,70
6453	Cotisations aux caisses de retraite		29 672,04	42 188,80
6454	Cotisations aux ASSEDIC		4 867,37	6 756,17
6455	Cotisations pour assurance du personnel	12 139,00		9 129,77
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		1 837,85	2 702,67
6474	Versement aux autres œuvres sociales			
6475	Médecine du travail, pharmacie			
6488	Autres charges			
	<b>TOTAL</b>	<b>331 221,77</b>	<b>383 670,92</b>	<b>443 092,90</b>

Ces dépenses s'élèvent à 1 138 323,42 € soit une hausse de 59 421,98 € (20,95%) par rapport à 2021. Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances. Elles demeurent le premier poste de dépenses pour ce budget annexe.

### Evolution effectifs 2021/2022

	Permanent	CDD 2 mois	CDD 6 mois	CDD 9 mois	stagiaire	Total effectifs	ETP
2021	8	4	3		1	16	10,17
2022	8	6	1	2		17	11

## 3°) REVERSEMENT PART TAXE DE SEJOUR AU DEPARTEMENT

014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS				
73928	Autres prélèvements pour reversement de fis	47 797,36	45 687,80	54 827,97
	<b>TOTAL</b>	<b>47 797,36</b>	<b>45 687,80</b>	<b>54 827,97</b>



#### 4°) LES CHARGES FINANCIÈRES (CHAPITRE 66)

66- CHARGES FINANCIERES				
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 175,59	1 113,95	1 051,26
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-6,30	-6,40	-6,51
6616	Intérêts bancaires et sur opération de financement			
<b>TOTAL</b>		<b>1 169,29</b>	<b>1 107,55</b>	<b>1 044,75</b>

Ces charges concernent les intérêts des emprunts. La communauté de communes a 1 emprunt à charge pour des travaux dans les BIT de 80 000€, contracté en 2016.

#### 5°) LES OPERATIONS D'ORDRE (CHAPITRE 68)

Il s'agit de dotations aux amortissements. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles s'élèvent à 15 163,74€

#### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

		CA 2021	BP 2022	CA2022
013	Atténuation de charges	1 160,15	-	1 901,53
70	produits des services	7 956,64	7 500,00	8 266,18
73	Impôts et taxes	805 107,68	235 000,00	684 269,66
74	Dotations, subventions	-	-	70 000,00
75	autres produits	10 162,40	1 200,00	10 138,36
76	produits dfinanciers	-	-	-
77	produits exceptionnels	216,00	-	243,45
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>824 602,87</b>	<b>243 700,00</b>	<b>774 819,18</b>
042	opérations d'ordre	-	-	-
043	opération d'ordre section de inv			
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>824 602,87</b>	<b>243 700,00</b>	<b>774 819,18</b>

#### 1°) LES PRODUITS DES SERVICES ET DU PATRIMOINE (CHAPITRE 70)

Pour 2022, ils s'élèvent à 8 266,18€ qui correspondent au remboursement par l'Association de la Maison de la Truffe de frais de personnel

#### 2°) LES IMPOTS ET TAXES (CHAPITRE 73)

73 - IMPOTS ET TAXES	2018	2019	2020	2021	2022
7318 Autres impôts locaux ou assimilés					
73211 Attribution de compensation	145 000,00	185 000,00	185 000,00	185 000,00	185 000,00
7362 Taxes de séjour	330 999,16	525 770,94	502 565,85	620 107,68	499 269,66
<b>TOTAL</b>	<b>475 999,16</b>	<b>710 770,94</b>	<b>687 565,85</b>	<b>805 107,68</b>	<b>684 269,66</b>



Il s'agit du produit de la Taxe de Séjour et du reversement par le budget principal des attributions de compensation relative au service Tourisme.

### 3°) LES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (CHAPITRE 74)

Subvention du Conseil Département de 70 000 €

### 4°) LES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75)

10 138,26 € de vente des produits des boutiques

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022

Recettes d'investissement	16 893,29 €
Dépenses d'investissement	- <u>18 517,04 €</u>
Résultat de l'exercice 2022	- 1 623,75 €
Déficit d'investissement reporté 2021	- <u>3 378,01 €</u>
<b>Déficit global d'investissement à reporter au BP 2022</b>	<b>- 5 001,76€</b>

### ❖ LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Le montant des investissements réels réalisés en 2022 s'élève à 13 208,67 € (hors remboursement d'emprunts et opération d'ordre) pour du matériel bureautique et aménagement des BIT.

### ❖ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (taxe d'aménagement) et les emprunts.

Pour l'année 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à 16 893,29€. Elles comprennent :

✓ **Les recettes réelles :**

- Le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) : 3 353,30€

✓ **Les recettes d'ordre :**

-Ce sont des écritures comptables qui s'élèvent à 15 163,74 € qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

### LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de dette au 31 Décembre 2022 se répartit de la manière suivante :

- L'état d'endettement s'élève à 58 811,68. Pour l'année 2022, le montant du remboursement en capital de la dette (chapitre 16) s'élève à 3 684,62€; le montant du remboursement des intérêts (chapitre 66) est de 1 051,26€



## RECAPITULATIF DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2022

Libelle	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés		654 885,15	-	3 378,01
Opérations de l'exercice	770 593,29	774 819,18	13 208,67	18 517,04
<b>TOTAUX</b>	<b>770 593,29</b>	<b>1 429 704,33</b>	<b>13 208,67</b>	<b>21 895,05</b>
Résultats de clôture		659 111,04	-	5 308,37

## RESULTATS DE CLOTURE

Tableau synthétique qui reprend toutes les données énumérées dans la présente note.

Libelle	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés		654 885,15	-	3 378,01	-	658 263,16
Opérations de l'exercice	770 593,29	774 819,18	13 208,67	18 517,04	783 801,96	793 336,22
<b>TOTAUX</b>	<b>770 593,29</b>	<b>1 429 704,33</b>	<b>13 208,67</b>	<b>21 895,05</b>	<b>783 801,96</b>	<b>1 451 599,38</b>
Résultats de clôture		659 111,04	-	5 308,37	-	659 111,04
Restes à réaliser					-	-
<b>Totaux cumulés</b>	<b>770 593,29</b>	<b>1 429 704,33</b>	<b>13 208,67</b>	<b>21 895,05</b>	<b>783 801,96</b>	<b>1 451 599,38</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>659 111,04</b>	<b>-</b>	<b>8 686,38</b>		<b>667 797,42</b>

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année 2022 et les résultats de l'année précédente. Le résultat final est la somme du résultat de clôture et des restes à réaliser.

Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2023.